



# Congés payés en étant en accident de travail

Par **Patou 01**, le **03/10/2023** à **13:09**

Bonjour, je suis en accident de travail depuis août 2022.

Je viens d'être déclaré inapte par la médecine du travail.

Au mois de mai il me restait 8 jours de congé payé. Au mois de juin je me retrouve à 33, donc 5 a disparue. Au mois de juillet je me retrouve à 33.5. Il m'ont enlever encore une demi journée.

La responsable des congés payés me certifie que c'est normal.

Arrivant près de mon rendez-vous vous pour le licenciement pour inaptitude, j'aimerais savoir comment faire valoir mes droits. Merci

Je suis aide a domicile.

Par **P.M.**, le **03/10/2023** à **13:55**

Bonjour,

Un arrêt de travail , vous continuez à acquérir de congés payés et vous pourriez vous référer à [ce dossier Service-Public : Il est désormais possible d'acquérir des congés payés pendant un arrêt maladie...](#)

Je vous conseillerais de vous faire assister lors de l'entretien préalable de préférence par un Représentant du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, par un Conseiller du salarié, comme cela devra être prévu dans la convocation...